

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 8 février 2016 portant nomination de membres des conseils départementaux de l'Aude et du Gard auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Languedoc-Roussillon

NOR : AFSS1630041A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 portant nomination de membres des conseils départementaux de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Languedoc-Roussillon,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommées membres du conseil départemental de l'Aude auprès du conseil d'administration de l'URSSAF du Languedoc-Roussillon:

Sur désignation conjointe de l'UNAPL/CNPL

Mme RIBALTCHENKO (Éléonore), en qualité de conseillère titulaire.

Mme ARNAUD (Sandrine), en qualité de conseillère suppléante.

Sont nommés membres du conseil départemental du Gard auprès du conseil d'administration de l'URSSAF du Languedoc-Roussillon:

Sur désignation de la CFDT

M. DI-ROLLO (Ludovic), en qualité de conseiller titulaire, en remplacement de M. MICHEL (Yanick).

Sur désignation du MEDEF

Mme BERTRAND (Bernadette), en qualité de conseillère titulaire, en remplacement de M. AUDRIN (Didier).

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 8 février 2016.

Pour les ministres et par délégation :
*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information,*
L. GALLET